



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le mardi 14 novembre à 19 h 30 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 30 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-11-226

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTIONS

8.1 Décret de l'endroit où siège le conseil municipal de la Municipalité de Racine – École primaire Notre-Dame-de-Monjoie – 138 route 222

2023-11-227

ATTENDU l'article 145 du *Code municipal* (chapitre C-27.1) prévoyant qu'il est possible pour un conseil municipal de fixer, par résolution, un endroit sur le territoire de la municipalité pour tenir ses séances;

ATTENDU les travaux de réaménagement et d'agrandissement du centre municipal;

ATTENDU l'entente conclue avec l'école primaire Notre-Dame-de-Monjoie pour l'utilisation d'une classe pour la durée des travaux;



Il est proposé par monsieur Adrien Stuedler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit décrété que l'endroit où se tiennent les séances ordinaires du conseil municipal est, à compter de ce jour et jusqu'à la fin des travaux au centre communautaire, l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, sise au 138 route 222 à Racine.

2023-11-228

8.2 Renouvellement de l'entente de service de transport adapté (Trans-Appel)

Madame Lilian Stuedler, conseillère, déclare son intérêt et se retire à 19 h 31.

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Racine accepte :

- que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;
- que la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2024, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke);
- les prévisions budgétaires 2024 de Trans-Appel Inc.;

QUE la Municipalité adhère au service pour l'année 2024 et paie la contribution municipale établie à 5,39 \$ par personne, pour un montant total de 7 686,24 \$ (population : 1 426) ;

QUE soient prévus au budget de l'année 2024 les crédits budgétaires requis.

Madame Lilian Stuedler, conseillère, reprend son siège à 19 h 32.

8.3 Attribution de contrat - Collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2023-11-229

8.4 Offre de services – Accompagnement en sécurité civile – Autorisation de signature

ATTENDU la résolution 2023-11-213, adoptée à la majorité lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE monsieur le maire Mario Côté a appliqué son droit de veto sur ladite résolution;

ATTENDU QUE la Loi prévoit que la résolution soit représentée à une séance ultérieure du conseil municipal à la suite de l'application du droit de veto;

ATTENDU l'offre de la firme Prudent, datée du 11 septembre 2023, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile Valcourt et région ;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit acceptée l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 5 707 \$ excluant les taxes applicables ;



QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes ;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de services mentionnée précédemment.

11. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Il n'y a eu aucune question du public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-230

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 34.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière